



Exo : Place Saint-Lazare 2 - 1210 Bruxelles



JJBEA120090000479747974





DATE D'ENVOI: 08/08/2023

N° DE REFERENCE: 55050103360 N° REDEVABLE: 100623365

Données de contact de l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@fisc.brussels En ligne: www.mytax.brussels

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.

# Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale¹.

Redevable
ANDRE ROGER AUGUSTE KAISERGRUBER

Ré	éférences
Division cadastrale	21009
Commune	IXELLES
Exercice d'imposition	2023
Article de rôle	1402836148
Rôle exécutoire le	04/08/2023

Montant à payer	879,43 EUR
Date limite de paiement	19/10/2023
Compte bancaire (IBAN)	BE91 0972 3108 1076
BL CONTRACTOR	GKCCBEBB
Communication structurée	+++140/2836/14832++-

Montant					
Montant de l'impôt	879,43 EUR				
Réduction(s)	0,00 EUR				
Prime(s)	0,00 EUR				
Total	879,43 EUR				

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps².

## **Paiement**

Vous devez payer par virement bancaire sur notre compte bancaire, avec la communication structurée indiquée.

## Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement :

- sur notre plateforme en ligne www.mytax.brussels;
- par e-mail ou par courrier.

<sup>«</sup> Bruxelles Fiscalité » et « Fiscalité.Brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

<sup>1</sup> Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.

#### alcul de l'impôt

e <u>montant total de l'impôt</u> est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global. e <u>taux global</u> est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

	Туре	Revenus cadastraux (EUR)	Revenus cadastraux indexés³ (EUR)	Taux régional (%)	Taux agglomération (%)	Taux communal (%)	Taux global (%)	Montant de l'impôt (EUR)
1	Immeubles ordinaires	741	1.550,00	1,2500	12,3625	43,1250	56,7375	879,43
لسست	***************************************		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<del> </del>			Total (EUR)	879,43

Retrouvez les **adresses de vos biens** enrôlés dans cet article de rôle sur https://fiscalite.brussels/adresses-pri.

ous pensez avoir droit à une réduction, une exonération ou une prime qui n'est pas reprise dans les tableaux ci-dessus? Jeuillez consulter notre plateforme en ligne <u>www.mytax.brussels</u> afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

# Réclamation ¹

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant RÉCLAMATION » en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne <u>dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi</u> <u>lu présent courrier (</u>voir nos données de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vous erez remboursé(e), sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

# lie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont ournies à l'adresse suivante : https://fiscalite.brussels/vie-privee.